DÉPARTEMENT DU VAR COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Reçu en préfecture le 29/03/2024 Publié le

ID: 083-218301323-20240328-2__2024-AR

ARRETE

Portant nomination des membres du Comité Communal de Feux de Forêts pour la saison 2024

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu l'article L.131 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.131 et L.132 du Code Forestier,

Vu l'instruction de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de mars 1984 portant la création, l'organisation et le fonctionnement des Comités Communaux de Feux de Forêts (C.C.F.F.),

Vu les règles générales de fonctionnement des Comités Communaux de Feux de Forêts diffusées en 1999 par Monsieur le Préfet du Var,

Vu l'ordre d'opération inter services pour les feux de forêts diffusé par Monsieur le Préfet du Var,

Vu l'arrêté n° 09/2021 en date du 11 juin 2021,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 10/2021 en date du 09 juillet 2021 est annulé et remplacé comme ci-après :

Article 2 : Pour la saison 2024 le Comité Communal des Feux de Forêts de SOLLIES-VILLE (C.C.F.F.) s'organise comme suit :

Membres permanents:

Le Maire et le Président délégué Un secrétaire administratif

Membres non permanents:

Les volontaires acceptés par Monsieur le Maire et désignés par l'article 3

Article 3: Le CCFF se compose des membres ci-après:

Monsieur GERARDIN Nicolas, Président

Monsieur BUISSON Christian, Président délégué par Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs :

ABATI Lucien

ANDREOTTI Yvonne

BERTIN Richard

BUISSON Christian

COM Alain

DELLA ROSSA Marc

DUMEZ Eric

FOUASSE Bénédicte

FOUASSE Dominique

GERARDIN Nicolas

GUIOL Gilbert

HEYTE Jean-Louis

JOLY Philippe

JOLY Béatrice

LAUGIER Frédéric

LECLERC Christian

MARTINEZ Valentin

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID: 083-218301323-20240328-2 2024-AR

NOIROT Michel ORSINI Yvette PARDIGON Christian PIERME Michel ROUSTAN Joël SABRIÉ Jeanine SABRIÉ Patrick TROCHON Patricia

Article 4 : Les membres qui doivent rester polyvalents acceptent les règles générales de fonctionnement des C.C.F.F.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Préfet du Var

Monsieur le Directeur Département des Services d'Incendie et de Secours

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Chef de Centre Intercommunal de Secours et d'Incendie

Monsieur le Président de l'Association Départementale des C.C.F.F. du Var

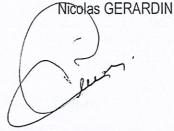
Monsieur le Président délégué du C.C.F.F. de SOLLIES-VILLE

Article 6 : Pour information et respect des dispositions ainsi statuées

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Farlède Les agents de Police Municipale de Solliès-Ville

> Fait à Solliès-Ville, le 28 mars 2024 Le Maire,





Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le 2 9 MARS 2024

La transmission en préfecture le